



LA GAZETTE

Le magazine d'information officiel de Saint-Ciers-d'Abzac

OCTOBRE ROSE

SAMEDI 25 OCTOBRE 2025 - 20H30

COMÉDIE MUSICALE

**RETOUR
VERS
LE FUTUR**

À LA UNE / P.3

SENIORS AU VOLANT
Atelier Code de la route

CCAS/ P.4

ATELIERS LUDIQUES SUR TABLETTE

 SAINT-CIERS
D'ABZAC

LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE / P.20



SOMMAIRE

Édito 2
Par l'équipe municipale

À la une 3
Octobre Rose / Téléthon 2025

CCAS 4
Ateliers Séniors "Code de la Route"

PLUI - HD 5
Avis d'enquête publique unique

Bibliothèque 6

Atelier des Sorciers (Halloween)
Atelier des Lutins (Noël)
Appel aux bénévoles

Informations utiles 7

Conseiller numérique
Horaires de la mairie et de la poste
Numéros utiles
Consignes dossiers d'Urbanisme

Conseil municipal 8 - 11

Procès Verbaux du 28/04 au 26/05

Associations 12 - 15

Les associations de la commune
Concert à l'église par les amis de St-Cyr
Marché de Noël par les amis de St-Cyr
Jumping de Blaye 2025 par Équippa

Agenda 16

État-civil 16

Directrice de la publication

Cécile ABOUDARAM

Création graphique

Comité communication

Impression

Mairie de Saint-Ciers-d'Abzac
contact@saintciersdabzac.fr
Tel : 05 33 03 09 82

Rentrée 2025

Septembre ! Synonyme pour nombreux d'entre nous de rentrée scolaire, reprise du travail, bref le retour à un quotidien parfois chargé, souvent stressant.

Mais cette période est aussi celle de l'automne avec ses magnifiques couleurs dans la nature. Celle de journées ensoleillées mais loin des canicules estivales.

Celle aussi de pousses prometteuses dans nos sous-bois pour parfumer nos cuisines de la bonne odeur des cèpes en cuisson.

Ainsi, la vie communale se poursuit à un rythme différent de l'été mais existe.

Fin septembre, un concert de chants slaves avec une cheffe de chœur ukrainienne vous sera proposé par « les amis de St Cyr » pour une somme modique.

En octobre, un vide grenier organisé par le club de foot et une soirée octobre rose thème cabaret (proposé par la troupe Balymani songs) dont les bénéfices seront reversés à l'hôpital Bergonié. Novembre sera le mois du traditionnel marché de Noël des Amis de St Cyr et le week-end suivant le téléthon intercommunal dont l'organisation nous incombe pour cette édition 2025.

Pour les manifestations solidaires telles qu'octobre rose et le téléthon, il est possible d'être bénévole et de donner un peu de votre temps. Pour cela, il suffit de vous faire connaître en mairie. Au quotidien, la bibliothèque propose différentes animations gratuites et nos associations vous accueillent pour découvrir ou redécouvrir leurs activités.

Alors oui nous sommes une « petite » commune rurale, parfois qualifiée de « commune dortoir », cependant, la vie communale est riche d'échanges pour ceux qui veulent bien y participer. Ne nous laissons donc pas envahir par la morosité ambiante et chacun à notre manière faisons en sorte que la vie à Saint-Ciers d'Abzac soit la plus sereine possible.

Belle lecture et à très bientôt,

L'équipe Municipale

Dégâts liés à la sécheresse et aux inondations

L'article L.125-1 du Code des Assurances précise que "sont considérés comme les effets des catastrophes naturelles, les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour éviter ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises."

Pour permettre à la mairie de déposer en Janvier 2026 une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la préfecture, vous pouvez déposer vos déclaration de sinistre comportant **impérativement** un courrier décrivant les causes, effets et dates des événements et des photos des dégâts causés.

Merci d'utiliser en priorité l'adresse mail mairie@saintciersdabzac.fr

**Vous souhaitez recevoir "la Gazette"
dans votre boîte aux lettres ?**

**adressez vous à l'accueil de la mairie,
ou appelez au 05 33 03 09 82**

OCTOBRE ROSE

**Samedi 25 octobre
à la salle municipale.
n'hésitez pas à réserver !**

restauration salée et sucrée

Si vous souhaitez proposer vos services en tant que bénévole pour cette soirée, contacter Isabelle Mariou par la mairie ou par mail à :

ccas.saintciersdabzac@gmail.com

UNE PRODUCTION LM AGENCY
BALYMANI SONGS

OCTOBRE ROSE
SAMEDI 25 OCTOBRE 2025 - 20H30

COMÉDIE MUSICALE

**RETOUR
VERS
LE FUTUR**

SCANNEZ CE QR CODE
POUR RÉSERVER VOS
PLACES

Bergonié
UNICANCER
NOUVELLE-AQUITAINE

TOUS LES BÉNÉFICES SONT REVERSÉS
À L'INSTITUT BERGONIE

**SALLE DES FÊTES
SAINT CIER D'ABZAC**

PLACE ADULTE 8€ - ENFANT 5€

RESTAURATION SUR PLACE (FOOD TRUCK) ET BUVETTE
OUVERTURE DES PORTES À 19H, DÉBUT DU CONCERT 20H30

LM Agency siret 79301881300F 30 - P... 00 20 30 30

TÉLÉTHON 2025

La recherche avance mais pour nombre de malades la partie n'est pas gagnée.

Nul besoin de donner beaucoup d'argent pour contribuer au téléthon, donner du temps c'est aussi participer.

Si vous êtes intéressé pour apporter votre aide sur la commune à l'occasion du téléthon, faites vous connaître en mairie.

AFM TÉLÉTHON

**JE VEUX GUÉRIR,
C'EST QUAND
MON TOUR ?**

AVEC VOUS, NOUS FAISONS BOUGER LES LIGNES

Faites un don
telethon.fr
3637 service
gratuit - prix appel

france.tv

**5-6 DÉC
2025**

radiofrance LA POSTE groupe Lions International EDF

ATELIERS CODE DE LA ROUTE SENIOR

Proposé par le CCAS

L'atelier initialement prévu en septembre a finalement du être reporté en raison d'un nombre d'inscrits insuffisants. Il est reporté en janvier 2026.

Les 5 séances de cet atelier auront lieu le jeudi matin de 10h à 11h30 à partir du jeudi 8 janvier jusqu'au jeudi 5 février.

Bulletin d'inscription ci-dessous à déposer à la mairie ou à renvoyer par mail à :

ccas.saintciersdabzac@gmail.com

Il est également possible de s'inscrire par téléphone au 07.80.91.05.90

Le but de l'atelier est de revoir les notions du code de la route, découvrir les panneaux apparus depuis que vous avez obtenu le permis, mettre à jour vos connaissances de la réglementation en vigueur. Pas d'inquiétude à avoir, ces séances ont lieu sous forme ludique et aucun examen n'a lieu à la fin de l'atelier



CCAS
07.80.91.05.90
ccas.saintciersdabzac@gmail.com



Je souhaite participer à l'atelier « code de la route » organisé par le CCAS

NOM et Prénom : âge :



: Mail :

Je souhaite m'inscrire pour :

- ☐ L'atelier programmé du 8 janvier au 5 février 2026
J'ai noté que je dois être disponible chaque jeudi de 10h à 11h30
Je m'engage à être présent aux 5 séances.
- ☐ Pour un atelier futur
Je serai recontacté dès que les dates seront connues.

A déposer : - à la mairie (ou dans la boîte aux lettres)
- ou à la bibliothèque
- ou envoyer par mail ou par sms

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Conformément à l'arrêté n° 2025-598 du Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais en date du 29 août 2025, il sera procédé à une enquête publique unique sur le projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Mobilité (PLUi-HD) de la Communauté d'Agglomération du Libournais (CALI) ainsi que sur le projet d'abrogation des 10 cartes communales en vigueur sur le territoire (Bayas, Bonzac, Maransin, Puynormand, Saint-Antoine-sur-l'Isle, Saint-Martin-du-Bois, Saint-Martin-de-Laye, Savignac-sur-l'Isle, Tizac-de-Curton et Tizac-de-Lapouyade),

L'enquête publique se déroulera pendant quarante jours consécutifs, **du lundi 29 septembre 2025 à 9h00 au vendredi 7 novembre 2025 à 17h00**. Le siège de l'enquête est fixé au Service Urbanisme de la CALI, 33 avenue de la Gare, 33870 Vayres.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier complet du projet de PLUi-HD ainsi que les pièces qui l'accompagnent, le projet d'abrogation des cartes communales, ainsi que dix-huit registres d'enquête cotés et paraphés, seront déposés et mis à disposition du public au siège de l'enquête et dans les mairies de Bonzac, Coutras, Génissac, Guîtres, Izon, Les Églisottes-et-Chalaures, Les Peintures, Libourne, Maransin, Saint-Antoine de l'Isle, Saint-Ciers-d'Abzac, Saint-Denis-de-Pile, Saint-Germain-du-Puch, Saint-Médard-de-Guizières, Saint-Quentin-de-Baron, Saint-Seurin-sur-l'Isle et Tizac-de-Curton, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le dossier pourra également être consulté sur le site internet de la CALI (www.lacali.fr) ainsi que sur le registre numérique dédié (<https://www.registre-numerique.fr/plui-ca-libournais>).

Le dossier de PLUi-HD comporte une évaluation environnementale.

Le dossier d'enquête publique peut également être consulté sur un poste informatique au siège de l'enquête, service urbanisme de la CALI (33 avenue de la Gare, 33870 Vayres)

- Les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis, de 9h00 à 12h30
- Les Mercredis de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30

Les observations et propositions du public pourront être consignées soit sur l'un des registres d'enquête papier ouverts dans chacun des lieux de dépôt, soit transmises par voie électronique via le registre numérique dédié ou par courrier électronique à l'adresse e-mail :

plui-ca-libournais@mail.registre-numerique.fr, ou adressées par courrier postal à Monsieur le Président de la commission d'enquête, Service Urbanisme de la CALI, 33 avenue de la Gare, 33870 Vayres. Toute personne pourra obtenir, à sa demande et à ses frais, une communication papier du dossier auprès du service urbanisme de la CALI.

Par décision du Président du Tribunal Administratif de Bordeaux, la commission d'enquête est composée de Monsieur Christian VIGNACQ, Président, de Madame Carola GUYOT-PHUNG, de Madame Laurie SOULARD, de Monsieur Sylvain BARET et de Monsieur Christian MARCHAIS, commissaires enquêteurs titulaires, ainsi que de Madame Céline PADIAL, commissaire enquêtrice suppléante.

Des membres de la commission d'enquête recevront le public aux jours, heures et lieux suivants :

BONZAC

Lundi 20 octobre 9h-12h

Service Urbanisme CALI VAYRES

Lundi 29 septembre 9h-12h

Mardi 4 novembre 9h-12h30

Vendredi 7 novembre 14h-17h

Pôle technique municipal COUTRAS

Lundi 29 septembre 13h30-17h

Lundi 20 octobre 14h-17h

Lundi 27 octobre 13h30-17h

GENISSAC

Lundi 29 septembre 13h30-17h

GUITRES

Lundi 20 octobre 9h-12h

IZON

Mardi 7 octobre 13h30-17h

Mardi 4 novembre 13h30-17h

LES EGLISOTTES ET CHALAURES

Lundi 27 octobre 8h30-12h

LES PEINTURES

Jeudi 23 octobre 14h-16h30

LIBOURNE

Mardi 7 octobre 9h-12h

Jeudi 23 octobre 9h-12h

Vendredi 24 octobre 8h30-12h30

Vendredi 7 novembre 9h-12h

MARANSIN

Samedi 11 octobre 9h-12h

Mercredi 29 octobre 14h-18h

SAINT ANTOINE SUR L'ISLE

Lundi 27 octobre 9h-12h

SAINT CIERS D'ABZAC

Mercredi 29 octobre 8h30-12h30

Pôle aménagement de SAINT DENIS DE PILE

Mercredi 29 octobre 13h30-17h

Vendredi 7 novembre 14h-17h

SAINT GERMAIN DU PUCH

Samedi 18 octobre 9h-12h

SAINT MEDARD DE GUIZIERES

Vendredi 7 novembre 9h-12h

SAINT QUENTIN DE BARON

Vendredi 24 octobre 13h30-17h30

SAINT SEURIN SUR L'ISLE

Mardi 7 octobre 14h-17h

Jeudi 23 octobre 14h-17h

TIZAC DE CURTON

Lundi 13 octobre 09h-12h

A partir de la remise du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, le public pourra les consulter pendant un an au service urbanisme de la CALI, sur le site internet de la Communauté d'Agglomération, sur le registre numérique ainsi qu'à la Préfecture de la Gironde.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Communautaire sera amené à approuver le PLUi-HD, éventuellement modifié pour tenir compte des avis recueillis, des observations du public, et du rapport et des conclusions de la commission d'enquête.

De même, le Conseil communautaire et le Préfet seront amenés à approuver l'abrogation des cartes communales.

Conformément à la réglementation, le présent avis est publié dans deux journaux régionaux (Sud-Ouest et Le Résistant) et affiché dans les quarante-cinq communes de l'agglomération, ainsi qu'aux emplacements réservés à l'information du public.

 SAINT-CIERS
D'ABZAC
BIBLIOTHEQUE



**Atelier
des
Sorciers**

**Mercredi
29 octobre
14h00 - 16h00**



**Venez réaliser des
décorations pour
Halloween**

**Gratuit
Pour tous**
Sur réservation :
bibliostciersdabzac@gmail.com

 SAINT-CIERS
D'ABZAC
BIBLIOTHEQUE

**Atelier
des
Lutins**

**Mercredi
17 décembre
14h00 - 16h00**



**Venez réaliser
des décorations
pour Noël**

**Gratuit
Pour tous**
Sur réservation :
bibliostciersdabzac@gmail.com



Bénévolat



Envie de contribuer à votre Bibliothèque/Ludothèque

- Aider lors des animations
- Partager vos connaissances
- Accueillir les lecteurs
- Vous occuper des livres et des jeux

**Apportez votre enthousiasme pour rendre
la bibliothèque plus attractive**

Rejoignez l'équipe



bibliostciersdabzac@gmail.com

Conseiller Numérique

Si vous rencontrez la moindre difficulté dans l'utilisation du numérique (ordinateur, téléphone, tablette, y compris les ordinateurs en accès libre dans le hall de la mairie et la bibliothèque), pensez à faire appel au conseiller numérique de la commune : **C'est un service Gratuit et ouvert à tous.**



Il vous accueille **du Lundi au vendredi, entre 9h et midi puis de 14h à 17h**. Il est fortement conseillé de prendre rendez-vous : il reçoit à son bureau, fait **des permanences à la bibliothèque les mercredis et jeudis après-midi** et se déplace aux domicile des Saint-Cyriens qui le souhaitent (et qui ne disposent que d'un ordinateur fixe, par exemple) Il accueille aussi les habitants des communes autour de Saint-Ciers d'Abzac : **parlez-en autour de vous !**



05.33.03.09.86 (Bibliothèque, pour les permanences)

05.33.03.09.82 (Accueil de la mairie, pour les rendez-vous individuels)



conseiller.numerique@saintciersdabzac.fr

Horaires de la Mairie et de la Poste

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin(mairie)	8h30-12h30	8h30-12h30	8h30-12h30	8h30-12h30	8h30-12h30	9h30-12h00
Matin (poste)	8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00	9h30-12h00
Après-midi	14h-17h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé

Votre agence postale sera fermée :

Samedi 11 octobre 2025, Samedi 8 novembre 2025, Samedi 27 décembre 2025, Samedi 3 janvier 2026

Numéros de téléphone :

Mairie : 05.33.03.09.82

Astreintes : 05.33.03.09.89

(toutes urgences sauf animaux errants)

06.58.24.45.69

(réservé aux animaux errants)

Adresses e-mail :

mairie@saintciersdabzac.fr

ccas.saintciersdabzac@gmail.com

urbanisme@saintciersdabzac.fr

Notices démarches d'urbanisme :

<https://www.saintciersdabzac.fr/urbanisme>

Afin d'optimiser le nombre de pages de la gazette, les comptes-rendus des conseils municipaux ont été condensés.
La version complète est consultable en mairie.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2025 À 19H00

Nombre de conseillers : 10 présents : 7 votants: 10

PRÉSENTS : Lionel GACHARD, Félix DIOSO, Yann-Mickaël LAFFERRIERE, Michel SONET, Isabelle MARIOU, Cécile ABOUDARAM, Aurélien NEGRE.
EXCUSÉS : Kléber AUDINET (pouvoir GACHARD), Jean-Louis MICHEL (pouvoir MARIOU), Laëtitia FERNANDEZ (pouvoir DIOSO).
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Y-M LAFFERRIERE.

1/ CONVENTION DE LIGNE DE TRÉSORERIE INTERACTIVE À CONCLURE AVEC LA CAISSE D'ÉPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES

Monsieur le Maire propose un contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne AQUITAINE POITOU CHARENTES (ci-après « la Caisse d'Épargne »), pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie, de SAINT CIER D'ABZAC. d'un montant maximum de 50 0000 Euros pour une durée maximale d'un an. Le conseil municipal autorise le maire, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne et à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues au contrat.

VOTES : pour : 10 contre : 0 abstention : 0 → adoptée à l'unanimité

2/ REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ORANGE

Monsieur le Maire propose pour le calcul de la redevance d'appliquer les tarifs pour l'année 2021 à 2024, à la suite des informations données pour le service d'ORANGE. Cela permettrait de générer les recettes suivantes : Pour 2021 830.35€, pour 2022 859.60€, pour 2023 946.41€ et pour 2024 973.08€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le maire à appliquer les montants proposés pour le calcul de la redevance d'ORANGE et à émettre les titres de recettes.

VOTES : pour : 10 contre : 0 abstention : 0 → adoptée à l'unanimité

3/ SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT AU MAIRE SUITE À DÉMISSIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-2,
Vu la délibération n°01/02082023 en date du 14/02/2023 constatant la modification de nombre d'adjoints, Vu la délibération n°02/02082023 en date du 14/02/2023 constatant l'élection du 3ème et 4ème adjoint, Vu la démission de Madame Isabelle HASSAN, 3ème adjoint en date du 06/03/2025, à l'unanimité et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de procéder à un vote à main levée. Il est proposé d'élire Madame Isabelle MARIOU en troisième adjointe. Aucun autre candidat ne s'étant manifesté après demande de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'élire Madame Isabelle MARIOU en troisième adjointe.

VOTES : pour : 10 contre : 0 abstention : 0 → adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le nombre d'adjoints a été fixé à quatre. Au vu des différentes démissions et compte tenu des dossiers actuels à traiter, il apparaît nécessaire de modifier le nombre d'adjoints. Monsieur le Maire propose en conséquence de retirer un poste d'adjoint et d'en maintenir trois.

VOTES : pour : 10 contre : 0 abstention : 0 → adoptée à l'unanimité

4/ RÉORGANISATION DU COMITÉ VIE ECONOMIQUE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle MARIOU qui souhaite informer et demander l'approbation au Conseil Municipal des membres faisant partie du Comité Vie Economique.

Les membres du Comité Vie Economique proposés sont :

- Vice présidente : Isabelle MARIOU
- Élu : Félix DIOSO
- Administrés : Mélissa ARSAUT, Isabelle GUILLAUME et Brigitte GIMENEZ

VOTES : pour : 10 contre : 0 abstention : 0 → adoptée à l'unanimité

5/ VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Le Comité « Vie associative sports et loisirs » a étudié les demandes de subventions des associations communales pour l'année 2025 et propose les montants suivants à l'approbation du Conseil Municipal.

Anim'assistance 150€, Boxe 600€, Chasse 660€, Fest'O chai 270€, Foot 540€, Gym 360€, Pep's 150€

VOTES : pour : 10 contre : 0 abstention : 0 → adoptée à l'unanimité

Monsieur Michel SONET, Président de l'association Art et Partage ne prend pas part au vote pour l'attribution d'une subvention à son association. Montant proposé 300€.

VOTES : pour : 9 contre : 0 abstention : 0 → adoptée à l'unanimité

Madame Isabelle MARIOU, trésorière de l'association Les amis de Saint Cyr ne prend pas part au vote pour l'attribution d'une subvention à son association. Montant proposé 300€

VOTES : pour : 10 contre : 0 abstention : 0 → adoptée à l'unanimité

Monsieur Jean Louis MICHEL représenté par Isabelle MARIOU, trésorier de l'association Étoile Saint-Cyrienne ne prend pas part au vote pour l'attribution d'une subvention à son association. Montant proposé 300€.

VOTES : pour : 10 contre : 0 abstention : 0 → adoptée à l'unanimité

montant total des subventions aux associations 2025 : 3630 €

6/ SUBVENTION AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE LAPOUYADE 2025

L'Amicale des sapeurs pompiers de Lapouyade a sollicité la Mairie pour l'obtention d'une subvention pour l'année 2025. Cette subvention lui permettrait notamment d'organiser diverses manifestations, formations et événements et de financer un local de repos et de convivialité permettant aux pompiers de se retrouver après chaque intervention et manifestation.

Ces actions sont primordiales pour garantir l'efficacité des équipes de secours et renforcer la cohésion sociale dans la caserne. Il est proposé au conseil municipal de prendre une délibération de principe pour l'accord de cette demande sur le budget 2025. Il est proposé une subvention de 150 €.

VOTES : pour : 10 contre : 0 abstention : 0 → adoptée à l'unanimité

7/ SUBVENTION GRAHC 2025

Le Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques de Coutras sollicite la Mairie pour l'obtention d'une subvention pour l'année 2025. Cette subvention leur permettrait notamment de les aider dans le fonctionnement de l'association (opérations de médiation du patrimoine et recherches historiques qui se sont accrues grâce à l'emploi créé en juin 2022). Il est proposé au conseil municipal de prendre une délibération de principe pour l'accord de cette demande sur le budget 2025. Il est proposé une subvention de **150 €**.

VOTES : pour : 10 contre : 0 abstention : 0 → adoptée à l'unanimité

8/ BON CADEAU POUR LE CONCOURS « PEINTURE DANS LA RUE » DU 21 JUIN 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans la cadre du concours « peinture dans la rue » qui aura lieu le 21 juin 2025, une demande de participation a été faite à la Mairie sous forme de bon cadeau. Il est proposé au Conseil Municipal de prendre une délibération de principe pour l'accord de cette demande sur le budget 2025. Il est proposé une participation sous forme de bon cadeau d'un montant de **150 €**.

VOTES : pour : 10 contre : 0 abstention : 0 → adoptée à l'unanimité

9/ CONVENTION 30 MILLIONS D'AMIS 2025

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de l'Assemblée Délibérante afin de signer la convention de «stérilisation et identification des chats libres sauvages» proposée par 30 millions d'amis, dans le but de contrôler leur reproduction sur la commune par la stérilisation pour l'année 2025. Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de «stérilisation et identification des chats libres sauvages».

VOTES : pour : 10 contre : 0 abstention : 0 → adoptée à l'unanimité

10/ AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCES

Report du sujet lors d'un prochain Conseil Municipal.

11/ TÉLÉTRAVAIL

Report du sujet lors d'un prochain Conseil Municipal.

12/ CONVENTION PRESTATION DE SERVICE RENFORT EN COMPTABILITÉ AVEC L'ENTREPRISE 2AC

Considérant la carence de personnel communal compétent en matière de comptabilité publique (analytique) pour le compte de la commune, considérant le montant des prestations pour la durée maximale du contrat, lequel est inférieur au seuil de publicité et de mise en concurrence (R.2122-85 du Code de la Commande Publique), il est proposé d'autoriser M le maire à signer un contrat de prestation de service pour renfort occasionnel au service comptabilité avec un entrepreneur individuel. La date d'effet du contrat serait le 31 mai 2025. La délibération prévoit que le montant total HT de ces opérations ne doit pas excéder le seuil des marchés publics dispensés de formalisme soit 40000€ HT pour la durée du contrat et de ses éventuels avenants (max 3 ans).

VOTES : pour : 10 contre : 0 abstention : 0 → adoptée à l'unanimité

13/ MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Modification pour mise à jour selon les créations ou suppressions de postes conformément aux obligations de la collectivité;

VOTES : pour : 10 contre : 0 abstention : 0 → adoptée à l'unanimité

14/ TRANSFERT PEI DECI AUPRÈS DU SDEEG

Transfert du service public de la défense extérieure contre l'incendie au SDEEG (syndicat d'électricité).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide du transfert pour une durée de 6 ans

VOTES : pour : 10 contre : 0 abstention : 0 → adoptée à l'unanimité

15/ RÉVISION TARIFS CANTINE 2025/2026

Après concertation, monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver comme chaque année le tarif du repas au restaurant scolaire fixé en fonction du quotient familial sur trois tranches tarifaires :

Quotient familial	Tarif cantine*
< à 1800 €	1€
De 1800 € à 2400 €	2, 90 €
> à 2400 €	3, 10 €
Familles qui ne fournissent pas leur quotient familial	3, 10 €
Adultes	3, 10 €

* sous réserve d'une augmentation des matières premières Le Conseil Municipal approuve cette décision.

VOTES : pour : 10 contre : 0 abstention : 0 → adoptée à l'unanimité

17/ DEVIS PORTE PMR SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire évoque la nécessité de procéder au remplacement d'une porte de la salle des fêtes afin de répondre à la réglementation en terme d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Au vu des différents devis et après délibération, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de l'entreprise « BASSAT » (devis n°61078) pour la fourniture et la pose de menuiseries en PVC blanc pour un montant de **1539,30 € TTC**.

VOTES : pour : 10 contre : 0 abstention : 0 → adoptée à l'unanimité

18/ DÉTERMINATION DU PRIX DE VENTE D'UN CAVEAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Mairie récupère un caveau du cimetière de la commune et propose de déterminer le prix de vente de ce caveau. Le Conseil Municipal propose un montant de **2100 €**.

VOTES : pour : 10 contre : 0 abstention : 0 → adoptée à l'unanimité

19/JARDINS SOLIDAIRES

Lors d'un précédent Conseil Municipal, des administrés ont soumis le souhait d'implanter un jardin solidaire sur la commune. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur cette demande.

VOTES : pour : 10 contre : 0 abstention : 0 → adoptée à l'unanimité

20/GROUPEMENT DE COMMANDE FORMATIONS HYGIÈNE ET SÉCURITÉ LA CALI 2025 / 2028

La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) coordonne un groupement de commandes pour l'achat de formations obligatoires liées à l'hygiène et à la sécurité depuis le 15 octobre 2013. Les marchés issus de ce groupement arrivent à terme le 31/12/2025. La Cali propose aux collectivités de son territoire de constituer un nouveau groupement de commandes relatif à l'achat de formations obligatoires liées à l'hygiène et à la sécurité pour la période 2025-2028. Pour mémoire, le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels. Compte tenu de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière. Les marchés qui seront issus de ce groupement de commandes seront conclus pour une durée initiale de trois ans conformément à la durée des plans de formations des collectivités et prévoiront une faculté de dénonciation annuelle pour chaque membre du groupement, sans indemnité pour le titulaire. Ils auront pour objet les prestations suivantes :

- Achat de formations CACES
- Achat de formations liées aux risques électriques
- Achats de formations liées aux risques à la personne
- Achats de formations liées aux risques incendies
- Achats de formations permis de conduire et code de la route

Chacune de ces prestations est bien entendu à la carte, et libre choix est laissé à la collectivité de sélectionner tout ou partie d'entre elles. La convention précise que la mission de la Cali comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération. Enfin, la convention prévoit que chaque membre dispose d'un droit de retrait annuel.

Ces prestations couvrent les besoins de la collectivité en la matière, il est donc proposé d'adhérer au groupement de commandes initié par la Cali, d'approuver la convention constitutive de ce groupement, d'en autoriser la signature, de désigner un titulaire et un suppléant pour siéger au comité de coordination de ce groupement et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTES : pour : 10 contre : 0 abstention : 0 → adoptée à l'unanimité

21/QUESTIONS DIVERSES (NON COMMUNIQUÉES)

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025 À 19H00

Nombre de conseillers : 10 présents : 7 votants: 9

PRÉSENTS : Lionel GACHARD, Félix DIOSO, Yann-Mickaël LAFFERRIERE, Michel SONET, Isabelle MARIOU, Cécile ABOUDARAM, Aurélien NEGRE.

EXCUSÉS : Kléber AUDINET (pouvoir GACHARD), Jean-Louis MICHEL, Laëtitia FERNANDEZ (pouvoir DIOSO).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle MARIOU.

1/ APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT

reporté à la prochaine réunion.

2/ RETRAIT DÉLIBÉRATION TARIFS CANTINE DU PRÉCÉDENT CONSEIL MUNICIPAL

Retrait car les collectivités ne peuvent plus fixer librement le quotient familial, celui-ci est dorénavant plafonné à 1000€. Pour mémoire, pour l'année scolaire 2024/2025, 141 enfants bénéficiaient du tarif à 1€. A compter de septembre 2025 ils ne seront plus que 81.

VOTES : pour : 9 contre : 0 abstention : 0 → adoptée à l'unanimité

3/ TARIFS CANTINE ANNÉE SCOLAIRE 2025 - 2026

Les tarifs cantine votés pour l'année scolaire 2025/2026 sont les suivants :

Quotient familial	Tarif cantine*
< à 1000 €	1€
De 1001 € à 2400 €	2, 90 €
> à 2400 €	3, 10 €
Familles qui ne fournissent pas leur quotient familial	3, 10 €
Adultes	3, 10 €

VOTES : pour : 9 contre : 0 abstention : 0 → adoptée à l'unanimité

Modification du règlement de l'école : en cas de retard, notamment le lundi matin, si les parents prévoient qu'ils mangent à la cantine, cela pose problème car selon le nombre d'enfants concernés, les parts prévues doivent être modifiées.

Il est proposé d'instaurer la règle suivante : Pour tout retard dont l'école n'aura pas été prévenue au plus tard à 9h, la famille devra récupérer l'enfant pour le repas, celui-ci n'étant pas compté pour le repas du jour à la cantine. La proposition est adoptée à l'unanimité. (Pour rappel, les déductions de repas pour absences à la cantine s'effectuent à compter de 3 jours consécutifs en l'absence de certificat médical.)

4/DURÉE D'AMORTISSEMENT DES BIENS

Dans le cadre de la mise en place de la comptabilité M57, les collectivités doivent décider des durées d'amortissement des biens. Proposition : Bâtiments et constructions : 40 ans / Installations techniques : 15 ans / Véhicules : 7 ans / Engins TP : 10 ans / Matériel informatique : 4 ans / Mobilier : 10 ans / Matériel scolaire et sportif : 8 ans / Ouvrage d'art : 50 ans / Voirie : 25 ans

VOTES : pour : 9 contre : 0 abstention : 0 → adoptée à l'unanimité

5/ INSCRIPTION DES SÉPULTURES

Vu l'arrêté municipal n°2025-08 du 14 avril 2025 ayant prononcé la reprise des sépultures sans titre de concession ; monsieur le maire informe le conseil municipal que la procédure de régularisation avant reprise des sépultures sans concession (terrain commun) est arrivée à son terme. Les sépultures délivrées aux familles dans le terrain non concédé au cimetière de Saint-Ciers d'Abzac, dont la durée réglementaire de cinq années est parvenue à expiration, feront l'objet d'une exhumation et d'un embellissement en surface à compter du 26 Mai 2025. Les familles concernées par ces dispositions devront se présenter à la mairie pour demander suivant la réglementation une exhumation des corps afin d'avoir une sépulture définitive. En cas de non demande des familles les restes mortels seront déposés immédiatement dans l'ossuaire du cimetière. Les familles concernées par ces dispositions sont invitées à procéder à l'enlèvement des objets funéraires dans le délai de 45 jours à l'affichage en Mairie et à la porte principale du cimetière de l'arrêté. S'ils n'ont pas été enlevés avant cette date par les familles, les objets funéraires existant sur ces emplacements seront mis en dépôt dans une partie du cimetière. Les objets ainsi enlevés resteront à la disposition des familles pendant un an et un jour. A l'expiration de ce délai, tous les signes funéraires ainsi enlevés seront considérés comme objets abandonnés et la commune pourra en disposer librement. La commune ne sera en aucun cas responsable envers les familles de la détérioration des objets qui, par l'effet de l'enlèvement, viendraient à être dégradés ou détruits. Monsieur le Maire précise qu'il serait souhaitable d'inscrire certaines sépultures au patrimoine communal afin de les préserver de la destruction et prendre en charge leur entretien. En effet, il convient de maintenir en lieu et place des sépultures en raison de l'intérêt Historique et du devoir de souvenir et de mémoire des personnes qui ont œuvré pour la commune. Il propose donc au conseil municipal d'inscrire dans le patrimoine communal les sépultures suivantes : LAURE, LAMOTHE, RICHAUD, LESPERON, LAJUS, HEREAU, BRANCHARD, VINCENT et BOURGEVIN.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide que les sépultures répertoriées dans le tableau ci-dessus sont inscrites au patrimoine communal de la commune et que leur entretien sera assuré par la commune. Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

VOTES : pour : 9 contre : 0 abstention : 0 → adoptée à l'unanimité

6/ QUESTIONS DIVERSES

- A.Nègre pour Feu d'artifice à la salle des fêtes lors d'une location : il est proposé de modifier le contrat de location par un rajout en fin de contrat « le non respect du règlement entrainera des poursuites »
- M.Sonet pour Octobre rose : le groupe d'animation demande d'utiliser la salle dès le vendredi, or, celle-ci est utilisée chaque semaine par le club de boxe pour ses entraînements. Il convient de vérifier le besoin exact et d'envisager le partage de la salle (pour utilisation en horaires décalés).
- Mr le maire rappelle que le secrétariat ne peut gérer ou encaisser en espèces pour une association.
- Contrat salle des fêtes : les coûts de remplacement du matériel en cas de dégradation sont déjà notés sur le contrat. Ils ont été définis à la demande de la trésorerie lors de la suppression du versement d'une caution.
- F.Dioso pour désamiantage salle des fêtes : travaux prévus groupés avec ceux de l'école pour obtenir un tarif négocié. Au vu du projet école, il pourra être envisagé de commencer par la salle des fêtes.
- F.Dioso concernant le passage du CACES « nacelle » nécessaire pour installer notamment les éclairages de Noël : pas prévu, pas pour 2025.
- I.Mariou concernant le logement d'urgence : toujours dans l'attente du devis de l'électricien, lors de son passage il a indiqué que « l'araignée » située dans les combles était détériorée.
- Mr le maire demande un élu volontaire et disponible en journée pour lui donner une délégation de signature pour les urgences au cimetière lors d'inhumations. I.Mariou se propose au vu de sa disponibilité, C.Aboudaram est également volontaire, Mr le maire indique que 2 personnes c'est l'assurance que le secrétariat ait toujours un interlocuteur, la délégation sera accordée aux deux.
- Observatoire : y a-t-il un retour sur l'indicateur de vitesse installé devant la salle des fêtes : pas encore, le point sera fait puis le poteau déplacé sur un nouvel emplacement.
- Observatoire : où en est le projet école ? un point a été fait avec l'architecte afin de revoir à la baisse le projet, aucune baisse supplémentaire ne semble pouvoir être faite. Il faut maintenant voir si l'Etat et le Département acceptent de soutenir le projet sur le plan financier et trouver un moyen de faire aboutir le plan de financement. Si les subventions attendues sont remises en question, le projet ne pourra pas démarrer. Mr le maire précise que cela endetterait la commune de façon trop importante.

La séance est levée à 20h30.

Les associations de la commune

La commune de Saint-Ciers-d'Abzac est riche de nombreuses associations. Nous vous encourageons vivement à participer et faire vivre ces associations qui ont besoin de volontaires tout au long de l'année pour mener à bien leurs différents projets !

Les associations sportives

FC Saint Ciers d'Abzac - Football au stade

Infos et inscription : fscsdam@gmail.com



SCA Boxe Anglaise - Boxe à la salle des fêtes

Infos et inscription : daniel.lafoi@orange.fr



Gym Volontaire - à la salle des fêtes

Les mardis de 19h20 à 20h30 - Gym volontaire

Infos et inscription : brigittelombart1959@gmail.com



Les associations de loisirs

A.C.C.A : Association de chasse, pour la régulation et la préservation des espèces.

Infos et adhésion : verger.hubert@neuf.fr

Étoile Saint-Cyrienne : Association du 3ème âge qui a pour but de créer du lien et rompre la solitude.

Infos et adhésion : 06.87.08.94.97



Les associations culturelles

Les Amis de Saint Cyr : Association de sauvegarde et conservation de l'Église.

L'association organise des manifestations afin de collecter des fonds destinés à la sauvegarde du patrimoine comme les soirées Bodega.

Infos et adhésion : patrimoine33910@gmail.com



Arts & Partage : A pour but d'animer des ateliers de peinture et de dessin destinés aux adultes et aux adolescents à partir de 12 ans, et d'organiser des expositions et le concours de peinture dans la rue « Croquons notre patrimoine »

Infos et adhésion : artsetpartage33910@gmail.com



Les associations d'animations

Festo'chai : Association faisant des manifestations sociales et culturelles, avec des activités pour petits et grands et des concerts.

Infos et adhésion : festochai@gmail.com



Comité des fêtes : A pour but de faire vivre et de créer des animations sur la commune.

N'hésitez pas à participer et à nous suivre sur Facebook pour toutes les actualités :

<https://www.facebook.com/profile.php?id=100085240197301>

Infos et adhésion : sca.comitedesfetes@gmail.com



PEP'S : Association des parents d'élèves de la commune ; par diverses manifestations, l'association récolte des fonds, ce qui permet de faire des achats ou des dons pour du matériel scolaire, une aide financière pour les sorties...

infos et adhésion : assopeps33910@gmail.com

<https://www.facebook.com/associationpeps33/>



Les associations d'aide

AnimAssistance : Association pour le bien-être animal et l'aide aux soins pour les foyers en difficultés.

Infos et adhésion : animassistancestciers@gmail.com



Un concert de chants slaves, ça vous tente ?

L'association "les amis de St Cyr" vous propose un nouveau concert, le **samedi 27 septembre à 18h**. Pour cette soirée, c'est la chorale "Chœur Nomade" originaire des Landes qui se produira. Au programme chants slaves mais aussi catalans et occitans.

Et pour que les chants prennent toute leur ampleur grâce à la sonorité du lieu, c'est l'église qui leur servira de salle de concert.

Le prix de l'entrée est fixé à 5€ à partir de 16 ans au profit de l'association plus une quête dite "au chapeau" en fin de concert au profit des chanteurs.

À l'issue de la soirée, l'association offrira un pot de l'amitié aux participants. Un stand restauration sera également prévu pour déguster sur place ou à emporter croque monsieur ou pâtisseries.

L'association Les Amis de St Cyr œuvre pour la sauvegarde du patrimoine sur la commune. Elle récolte des fonds en organisant diverses manifestations telles que le vide grenier du 1er mai, la soirée bodega en juillet, le marché de Noël ou des concerts à l'église.

C'est grâce aux bénéfices réalisés qu'elle a pu contribuer pour 2500€ à la collecte de la fondation du patrimoine de 2024.

Le fonctionnement de l'association est assuré par des bénévoles. Si vous souhaitez vous investir à leurs côtés dans une ambiance conviviale il est possible de contacter le président Patrice Bourger au **06.77.64.74.52** ou la trésorière Isabelle Mariou par mail à : patrimoine33910@gmail.com

L'association communique sur les événements qu'elle organise via sa page facebook : **les amis de st cyr**. N'hésitez pas à la suivre :



www.facebook.com/patrimoine33910

Concert
Choeurs Nomades
Chants slaves
Samedi 27 septembre
ST CIER D'ABZAC
à 18h
à l'église
ENTREE 5 €
+ collecte
au chapeau pour la chorale
Gratuit jusqu'à 16 ans
Pot de l'amitié offert à la sortie du concert
Organisé par l'association 'Les Amis de St Cyr »

SAINT CIERs d'ABZAC

Dimanche 30 novembre

**MARCHE
DE
NOËL**

Salle municipale
De 9h à 17h30
Entrée libre

Père Noël
dès 10h

Boite aux lettres
Cadeaux enfants

Buvette - Restauration sur place ou à emporter
Renseignements 06.22.28.93.72

Information importante... Le père Noël sera à St Ciers le 30 novembre !

Le traditionnel marché de Noël de la commune aura lieu le dimanche 30 novembre à la salle municipale.

L'entrée est gratuite et comme chaque année le Père Noël nous fera l'honneur de sa présence.

Pour les visiteurs le marché est ouvert de **9h à 17h30**.

Une boîte aux lettres sera à disposition des enfants pour déposer leur lettre au père Noël.

Et pour attendre Noël, chacun pourra choisir un petit présent dans le sac de cadeaux. A l'issue du marché, toutes les lettres seront envoyées au secrétariat du père Noël afin que ceux qui auront pensé à indiquer leur nom et adresse reçoivent une réponse.

Les exposants retenus permettront aux visiteurs d'avoir un choix varié pour leurs cadeaux de fin d'année ou pour garnir leur table de fêtes. Cette manifestation est organisée par l'association "Les Amis de St Cyr". Toute la journée, elle proposera un espace restauration avec viennoiseries et boissons chaudes, puis un plat chaud à emporter ou à consommer sur place à partir de 11h30 ainsi que pâtisseries et crêpes.

Si vous souhaitez exposer vos réalisations ou vos produits, il est possible de s'inscrire dès maintenant en retournant le coupon ci-dessous ou par mail à : patrimoine33910@gmail.com.

Le règlement s'effectue à la réservation, soit par chèque joint au bulletin soit par CB. Dans ce cas vous recevrez un lien de paiement sécurisé par sms.

Tous les emplacements sont à l'intérieur de la salle, les tables et chaises sont fournies. Le tarif est de 4€ pour une table - 6€ pour un stand de deux tables - 9€ pour un stand de trois tables (table supplémentaire 6€ selon possibilités). L'inscription est définitivement validée à réception du règlement.

Tous renseignements supplémentaires par téléphone au 06.22.28.93.72 ou par mail.

DEMANDE emplacement marché de Noël de ST CIERs D'ABZAC 01-12-2024

NOM : Prénom :

Téléphone : Mail :@.....

Que vendez-vous ? ☐ vos créations personnelles ☐ vous êtes revendeur

Descriptif de vos produits :
.....

Etes vous professionnel ? ☐ OUI ☐ NON

Que souhaitez vous ? ☐ stand 1 table : 4€ OU ☐ stand 2 tables : 6€ OU ☐ stand 3 tables : 9€
☐ table supplémentaire : 6€ (maximum 1 table selon disponibilité)

Réservation confirmée à réception du règlement par chèque à l'ordre de « les amis de St Cyr »

À déposer sous enveloppe fermée ou à envoyer par courrier à :

Mairie - à l'attention de Mme Mariou

20 rue François Mauriac - 33910 St Ciers d'Abzac

En cas d'annulation après le 20 novembre, le chèque ne sera pas restitué.



Les cavalières d'Equipia brillent au Jumping de Blaye 2025

Du 17 au 20 juillet 2025, le centre équestre **Equipia**, basé à Saint-Ciers-d'Abzac, a participé au prestigieux **Jumping International de Blaye**, un rendez-vous incontournable du calendrier équestre girondin.

Sous les remparts chargés d'histoire de la citadelle, les cavalières du club ont offert de très belles prestations. Plusieurs d'entre elles sont montées sur les podiums, saluées par les applaudissements d'un public venu en nombre.

Une réussite qui récompense des mois d'entraînement, de persévérance et de passion partagée entre cavalières, chevaux et encadrement.

Une équipe soudée et passionnée

Guidées par leur coach, les cavalières d'Equipia ont démontré non seulement leur maîtrise technique, mais aussi leur esprit d'équipe et leur bonne humeur communicative. La complicité avec leurs montures et l'envie de donner le meilleur ont marqué cette édition 2025.

Fierté pour Saint-Ciers-d'Abzac

Ces résultats viennent renforcer la réputation d'Equipia comme un acteur majeur de la vie équestre locale.

Le club remercie les organisateurs du Jumping de Blaye, les bénévoles et toutes les personnes venues les encourager. Rendez-vous est déjà pris pour 2026, avec l'ambition de revenir encore plus fort.

(Photos : Équipe Equipia au pied des remparts de Blaye – juillet 2025)



Gilet de sécurité Protégeons nos enfants !

La Cali met gratuitement à votre disposition
des gilets de sécurité fluorescents,
à retirer dans votre mairie.



Rencontres Lecteurs



Partager - Discuter - Se divertir

Venez partager vos lectures

**Tous les jeudis
de 14h00 à 17h30**

Bibliothèque



**Vous souhaitez recevoir "la Gazette"
dans votre boîte aux lettres ?**

**adressez vous à l'accueil de la mairie,
ou appelez au 05 33 03 09 82**

AGENDA

Septembre :

Octobre :

- Le 12/10 : Vide grenier par FC SCA
- Le 25/10 : Soirée Octobre Rose (voir page 3)
- Le 29/10 : Enquête publique PLUI-HD (voir page 5)
- Le 29/10 : Atelier des sorciers à la Bibliothèque

Novembre :

- Le 23/11 : Vide Jouet par l'association PEPS
- Le 30/11 : Marché de Noël

Décembre :

- Le 5-6/12 : Téléthon
- Le 17/12 : Atelier des Lutins à la Bibliothèque

D'autres manifestations sont susceptibles d'avoir lieu, nous vous conseillons de suivre notre page Facebook pour rester informé.



www.facebook.com/SaintCiersdAbzac33910

ÉTAT CIVIL

MARIAGES

Le 28 Juin 2025 : JEANNET Élodie et BAGNEAU Jonathan
Le 10 Juillet 2025 : MERESSE Carmen et PETITJEAN-DECELIS Cédric
Le 12 Juillet 2025 : PINATO Laura et GIRAULT Alexis
Le 02 Août 2025 : GRUGÉ Élodie et DONIS Aurélien
Le 09 Août 2025 : LEBLOND Claudine et NIORD Patrick
Le 09 Août 2025 : POULAIN Gervaise et LALEU Christophe
Le 16 Août 2025 : GIROUX Anaïs et MELLE Frédéric
Le 16 Août 2025 : LAFITTE Julie et FERRIER Steeve

PACS

Aucun Pacs sur la période

DÉCÈS

Aucun décès sur la période

NAISSANCES

Le 5 Juillet 2025 : PETITJEAN Adam Phillipe Alain
Le 6 Juillet 2025 : THIEULANT BERTOLA Charlie Marie Elisabeth